

FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION (SUITE)

Par tirage au sort



Séjours Prix Mini Hiver-Printemps 2023/2024

C

LE SÉJOUR

Opérateur de tourisme :*

Destination :*

Séjour limité à une semaineDATES* : 1^{er} choix du JJMMAAAA au JJMMAAAA2^e choix du JJMMAAAA au JJMMAAAAASSURANCE* Je souscris à l'assurance de l'organisme de tourisme Non je ne souscris pas à l'assurance de l'opérateur de tourisme

Veuillez-vous rapprocher de l'opérateur de tourisme pour connaître le prix et les conditions.

*Données devant obligatoirement être fournies.

Aucun paiement n'est à joindre à ce formulaire de pré-inscription. Le séjour sera à régler directement à l'opérateur de tourisme et uniquement après le tirage au sort si votre pré-inscription est confirmée par l'opérateur de tourisme.

J'accepte que les données personnelles me concernant et concernant les participants que j'ai mentionnés dans le formulaire, communiquées dans le cadre de ma participation au tirage au sort « Séjours Prix mini » soient transmises au C.G.O.S et à ses opérateurs de tourisme partenaires qui les traitent, afin d'enregistrer ma participation et désigner les gagnants. Assurez-vous d'avoir obtenu le consentement de l'ensemble des participants avant de fournir leurs informations personnelles. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la Politique de Protection des Données du C.G.O.S.

Je déclare avoir pris connaissance, ainsi que les autres personnes inscrites, du descriptif de l'offre et des conditions de vente particulières et générales y afférentes, que l'assurance n'est pas incluse dans les prix, qu'elle est facultative et qu'en cas d'annulation des frais seront appliqués.

Date et signature

IMPORTANT

- > **Entre le mardi 26 septembre et le jeudi 28 septembre 2023**, les agents, dont le formulaire de pré-inscription aura été tiré au sort, seront informés exclusivement par SMS envoyé par l'opérateur de tourisme. Les autres agents ne seront pas contactés. A compter du 27 septembre, si vous voyez sur le site vacances.cgos.info que vous avez été tiré au sort mais que vous n'avez pas reçu de SMS, veuillez contacter l'opérateur de tourisme concerné.
- > Aucune information sur le résultat du tirage au sort ne sera communiquée par téléphone par les opérateurs de tourisme ou le C.G.O.S.
- > **Pour confirmer votre réservation** : après la réception du SMS de l'agence de voyages, vous devrez confirmer votre séjour en réglant un acompte de 100 € + le montant de l'assurance le cas échéant directement à l'opérateur de tourisme selon les informations qui seront communiquées dans le SMS. Si vous payez par carte bancaire, cet acompte devra être réglé sous 72 heures maximum après la réception du SMS. Si vous choisissez le paiement par chèque, cet acompte doit être adressé à l'opérateur de tourisme sous 72 heures maximum après la réception du SMS (cachet de la poste faisant foi).
- > Pour connaître les modalités de versement du solde du séjour et les conditions générales de ventes (notamment le montant de la retenue en cas d'annulation), veuillez vous rapprocher de l'opérateur de tourisme concerné.
- > En cas de non-respect de ces conditions ou si vos droits C.G.O.S ne sont pas à jour ou si les personnes inscrites sur le formulaire ne sont pas sur votre dossier C.G.O.S votre pré-inscription sera automatiquement annulée.

Ne pas remplir - cadre réservé à l'opérateur de tourisme

DR : QF : SITE : CODE TO : PART PYT : PART GRA : DURÉE :